

faire le suivi et l'évaluation des actions en lien avec les pilotes des groupes thématiques
piloter spécifiquement les actions en lien avec le projet DECARBOMILE
participer au réseau des référents logistiques

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé de mission logistique urbaine durable à la direction mobilité est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice majoré 390 et au maximum indice majoré 673, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **25 NOV. 2022**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aicha BASSAL

mis en ligne le :

20 DEC. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221125-2022_1254DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022